VENTES A L'ENCAN

Willard & Eiseman.

ANNONCE JUDICIAIRE
Succession de Hortense Honore.
No 88,402.
Vente de Cheval, Wagon et Harnais.
Rues Conti et Decatur, à 10 heures A. M.,
MARDI, le 30 Mai 1911.
A l'Encan

Conformément à un ordre de l'Hon. juge E. K. Skinner, de la Division C, Cour Civile de District, nous vendrons à l'encan 1 Cheval, 1 Wagon, 1 jeu de Harnais, d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.
WILLARD & EISEMAN,
632 rue Gravier Encanteurs.
21 mai—21 25 28 30

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété excellente pour placement en une résidence double en bois à deux étages

Nos 3529-3531 rue Prytanée, encoignure de la rue Foucher.

Succession de Mlle Elisabeth Ann Pleasants.
No 95,927—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI, le 25 mai 1911 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté du 18 avril 1911, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

La magnifique résidence double en bois à deux étages. Nos 3529-3531 rue Prytanée, encoignure de la rue Foucher, contenant vestibules, 9 chambres, chambre à bain de chaque côté, le terrain est désigné comme une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Foucher, Aline et l'avenue St-Charles. Ladite portion de terre est désignée comme morceau No un sur un devis dûment certifié par W. I. Hodgson, encanteur, annexé à un acte passé pardevant J. C. Wenck, notaire, le 9 janvier 1895, d'après lequel devis ledit lot forme le coin des rues Prytanée et Foucher et mesure soixante-deux pieds six pouces de face à la rue Prytanée, la même largeur dans le fond sur soixante-treize pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Foucher, ladite portion de terre est une partie d'une plus grande portion de terre (composée des portions de face des Cinq, Six, Sept et Huit), acquis originairement par Joseph Fabacher de B. Pico, le 5 avril 1890.

Un placement de mérite qui paiera très bien pour le montant investi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers devant appartenir à l'acquéreur du jour de la signature de l'acte de vente. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente et certificats aux frais de l'acquéreur pardevant J. J. Woulfe, notaire.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE

D'une Grande Etendue de Terre,

Connue comme le Brazilier Island, contenant 2426.50 acres, en la paroisse d'Orléans adjacent à la ville, sur le Chef Menteur et le Lac Pontchartrain, vis-à-vis de la grande étendue de terre de Michaud, entre le L. & N. et le N. E. Railroads.

SUCCESSION DE J. B. BRAZILIER.

No 91 218—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR KERNAGHAN ET CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 mai 1911 et signé le 9 mai 1911 par l'Hon E. K. Skinner, juge de la sus-dite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine étendue de terre ou île, s'étendant sur la rive sud du Lac Pontchartrain, connue et désignée comme la "Brazilier Island" et comprenant section trente sept dans la Villette Dix Sud et Section trente-huit (38) dans la Villette Onze, Sud du Range Quatorze, Est de St. Helena Meridian, Louisiane, contenant deux mille quatre cent vingt-six et 50/100 d'acres (2.426 50) le tout comme il est démontré par le plan approuvé par le Voyer Général daté du 30 décembre 1852.

Cette propriété a le Chef sur un côté, le Lac Pontchartrain sur l'autre côté et le Bayou De Lesaire sur l'autre côté. Le Lac Catherine est Sud et les Rigolets Est et les deux sont tout près. C'est près de la ville et est adaptable pour une sécherie ou autre façon de ferme, et s'étend entre deux grandes lignes de chemin de fer ci-dessus mentionnées et une autre ligne qui doit commencer bien tôt, des terres de ce genre ont de la plus grande importance pour un placement profitable de n'importe quelle importance dans le Sud aujourd'hui

Conditions—Comptant Les taxes dues et exigibles en 1911 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 20 pour cent comptant requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant L. R. Graham, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. L. Faviot, R. J. Lincoln, L. R. Graham, avocats.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.
"HOME" DESIRABLE

En une Résidence Simple à Deux Etages, ayant grand terrain.

No 920 rue Harmony, dans un bon voisinage.
No 96,564—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 25 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 20 avril 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

La bonne résidence en bois simple à deux étages, No 920 rue Harmony, retirée de la banquette et contenant galerie, 8 chambres, etc. Le lot de terre est situé dans le Quatrième District, dans l'ilet borné par les rues Harmony, Pleasants, Laurel et Constance. ledit lot mesurant cinquante quatre pieds et huit pouces de face à la rue Harmony sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, pour montants égaux, payables un et deux ans après date, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être garantis par lien de vendeur et hypothécaire, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Lewis R. Graham, notaire; dix pour cent du prix de l'adjudication devant être payé à l'encanteur au moment de l'adjudication. Dans un bon voisinage, près des lignes des chars et autres convenances.

Buck, Walshe & Buck, avocats.
23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession du Juge René T. Beauregard. A l'encan, le 20 Juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, 311 rue Baronne La Superbe Résidence, No 2512 rue Chestnut, entre les rues Deuxième et Troisième, ayant un terrain de 30 pieds, s'ouvrant sur les rues Deuxième et Troisième. La residence est moderne, ayant larges pelouses devant et sur le côté, grand Vestibule et Réception. Salons Doubles, Bibliothèque, Salle à Manger, Office de Sommelier, Cuisine, Lavoir, etc; Huit Chambres à Coucher et Deux Chambres à Bain au premier étage; Grande Mansarde, intérieur magnifiquement fini; toutes les commodités modernes, eau chaude partout; connections d'égout; Bâtisse dans la cour avec chambre pour domestique, Buanderie; aussi grande Ecurie ou Garage.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 17 mai 1911, No 95,775—Succession du juge René T. Beauregard—je procéderai de vendre à l'encère publique, MARDI, 20 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

A. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 167, borné par les rues Chestnut, Camp, Deuxième et Troisième et mesurant d'après un plan dressé par C. Milo Williams, daté du 15 avril 1905, annexé à la marge d'un acte pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 17 avril 1905, comme suit. ladite portion de terre commence à une distance de 55' 7" de l'encoignure des rues Deuxième et Chestnut, et ayant une façade de 134' 2" 4"' à la rue Chestnut, finissant à une distance de 64' 5" 4"' de l'encoignure des rues Chestnut et Troisième; de là à un angle droit sur une première profondeur de 115' 1"; de là 64' 5" 4"' de la 29' 8" à la rue Troisième; sur une profondeur de 254' 1" sur une ligne s'étendant à la rue Deuxième, de là 30' à la rue Deuxième à un point de 114' 9" de l'encoignure des rues Deuxième et Chestnut, de là 55' 7" sur une ligne s'étendant vers la rue Troisième, de là 114' 9" au point du départ à la rue Chestnut. Ladite portion de terre est composée du tout des lots Nos 3, 4, 5, 6 et 9 et 22 et d'une partie du lot No 2 d'après un plan de H. Maulhausen, voyer, daté du 23 décembre 1844 et déposé en l'étude de T. D. Ricardo, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, payable en un ou en et deux ou un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou billets de l'acquéreur en son propre ordre et par lui endossé, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et payer pour l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

On ne sera admis que sur carte
ROBERT G. GUERARD,
Encanteur.

G. T. Beauregard et W. Winn Wigut, avocats.
18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles S. Abell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,841—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Riedlinger, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Oscar Schreiber, avocat.
20 mai—20 24 29

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple pour Placement

518 Rue S Rocheblave

Succession de James F. Reeves—No 96 923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—MARDI, le 20 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé du 17 mai 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, désigné par No 16, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, les rues Rocheblave, Tonti et Gravier, sur un devis annexé à un acte passé pardevant W. L. Poole, ancien notaire en cette ville, le 23 avril 1867, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant N. B. Trist ancien notaire le 29 mars 1878, d'après lequel devis, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 91 pieds, 4 pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No 518 rue Sud Rocheblave, contenant quatre chambres galerie sur le devant, hangar, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et déposer 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.
20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 20

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Joseph D. Warburg.
No 96,792 — Cour Civile de District, Division C.

Propriété de Choix pour Résidence.

COTTAGE DOUBLE
4700 et 4701 Avenue S. Carrollton,
Encoignure Cleveland.

UNE RESIDENCE SIMPLE A 2 ETAGES,
4033 Avenue Cleveland.

A l'Encan, MERCREDI, 7 Juin 1911 à MIDI,
A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES DE FREED, 914 Rue Gravier.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 5me jour de mai 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Premier District de cette ville, désignée par le No 18 dans l'ilet No 756, borné par les avenues Carrollton et Cleveland, les rues Pierce et Canal sur un devis dressé par W. D. Elam, député-voyer de ville, daté du 8 juin 1909, et annexé à un acte d'achat de vendeur ci-après mentionné, d'après lequel devis ledit lot mesurant 35 pieds, pas de pouces et 3 lignes de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur et façade à l'avenue Cleveland de 141 pieds 10 pouces et 7 lignes, une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue du Canal de 122 pieds 10 pouces, de là s'élargissant vers la rue du Canal de 32 pieds, de là une deuxième profondeur de 15 pieds 5 pouces et 5 lignes à la ligne du fond, lequel ayant une largeur de 65 pieds

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, ladite portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, portant 8 pour cent d'intérêt et garanti par hypothèque spéciale, et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police délivrée au porteur du billet hypothécaire, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes exigibles sur la propriété en 1911, et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CO.,
Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 914 rue Gravier.
7 mai—7 14 21 28—juin 4 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Medica,
Epouse décédée de Rosario Di Maggio.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,128—Division D—Attendu que Charles Godchaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Medica, épouse décédée de Rosario Di Maggio, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Henry L. Sarpy et L. A. Ducros, avocats.
20 mai—20 24 29

VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
Sans limite ou réserve.

Martha Johnson et al vs Isaac Johnson.
No 96,790 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, — Division C.
No 840 rue Valette, Cottage Simple de six chambres, aussi Cottage Simple sur la rue Homer, contenant quatre chambres.

PAR RAMSEY & DANZIGER — C. A. Ramsey, Encanteur. Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 22 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé en Cour ouverte le 11me jour de mai 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant sis en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de cette ville, dans l'étendue de terre ordinairement appelée Belleville, et désignée comme lot numéro douze de l'ilet numéro quatorze, borné par les rues Homer, Slidell [autrefois Jackson], Belleville [autrefois Chestnut] et Vallette [autrefois Gosseline], d'après un plan de ladite étendue de terre dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté du 18 sept. 1846, et déposé pour référence en l'étude de A. C. Ainsworth, alors un notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, en mesure américaine trente-deux pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Vallette [autrefois Gosseline] sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles et formant le coin des rues Vallette [autrefois Gosseline] et Homer dudit ilet.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un et deux ans, représentée par un billet ou des billets de l'acquéreur, au taux de 8 0|0 d'intérêt de la date de l'adjudication, avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant payer les taxes de 1911, et pour l'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous; 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur.
Robert O'Connor, avocat pour le défendeur.
21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

Morgan-Jacobs, inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cinq Terrains de Valeur

Dans le Troisième District,
RUE LOUISA,
Entre Claiborne et Derbigny.

Cottage Simple rue Louisa 1622.

Raymond Williams et al. vs Mme Ray L. McNair.
No 96,483—Division D—Cour Civile de District.

MARDI, 23 MAI, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté et signé du 20 avril 1911, et adressé à MORGAN-JACOBS INC. S. L. Jacobs, Encanteur, Bureau No 331 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Six certains lots de terre, avec améliorations, dans l'ilet No 30, dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Clouet, Louisa, Claiborne [autrefois St-Avide] et Derbigny, [autrefois Prosper] désignés par les Numéros 9 à 14 inclusivement en un plan par Gonzales, daté du 3 janvier 1849 et déposé comme plan No 34 en le livre de plan No 3 en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, chacun mesurant 30 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 115 pieds, le lot No 14 formant l'encoignure des rues Louisa et Derbigny

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, en 1 ou 1 et 2 ans, représentée par billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et payer pour l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, et déposer 10 pour cent sur l'adjudication avec
MORGAN JACOBS INC.,
Encanteurs.
23 avril—23 30—mai 7 14 21 23

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph John Behrens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 97.110—Division A—Attendu que John Behrens a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph John Behrens, décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Armand Romain, avocat.
21 mai—21 25 30

Succession de Mme Sarah Horn,
Veuve de George B. DeGroat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 95.020—Division A—Attendu que George R. Fisk a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme Sarah Horn, veuve de George B. DeGroat, décédée testate, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.— Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Oliver S. Livaudais, avocat.
21 mai—21 25 30

VENTES A L'ENCAN,

Danziger & Tessier

VENTE DE RECEVEUR
Actions et bons, Réclamations, Comptes courants, Billets.
Union Exchange Bank vs Pelican Cracker Factory.
No 84,837—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, LE 1er JUIN 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 mai 1911 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, les actions ci-après décrites, à savoir:

Une action de la Commercial Publishing Company, de la Nouvelle Orléans, Lne, une action du fonds capital de la N. O. Credit's Men Assn. aussi un lot de réclamations, comptes et billets d'après la liste enregistrée les comptes et les billets paraissent corrects mais ne sont pas garantis par le receveur.

Conditions—Comptant.
21 mai—21 28 29—juin 1

LISTE DES FRANÇAIS
Recherchés par le
Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Godchaux Building, Nos 306-307

Amiel, Girons
Arnaud, Pierre Frédéric
Artigues, Jean Jacques
Balme, Henri
Barruel, Henry
Bonnet, Edmire Baptiste
Bonnemaison, Pierre
Bochet, Louis Marius
Canal, Auguste Gaston
Caire, Félix Antoine
Carlin, Mme Charles
Chaubet, François
Crabot, Joseph
Dargein
Dedieu, Joseph Lebère
Denner Charles Eugène
Delort, François
Doazan, Jean Philibert
Dulor, Alexis
Emboulas, Albert
Escaich, Pierre
Espitallier, Paulin Louis
Fraisse, Jean Marie Albert
Froment, Charles
Gadilhe, Emile
Gaillard, Frédéric Léon Marius
Garcenot, Prosper Hubert
Gariel, Joseph
Gay, Gaston Alfred
Géraud, Jean
Gibert, Albert Arthur
Gourdouze, Léopold Louis
Gras, Victor Maurice
Husson, Louise Julienne, femme Louis François Ernest Gallois.
Jarry, Louis
Labau, Isidore Marius Lucien
Lagier, Jean Joseph
Lassalle, Augustin
Lanchard, Jean Baptiste Victor
Legrand, Napoléon
Mathieu, Louis Frédéric
Meynier, Jean Baptiste
Mungnier, Auguste
Paget, Félix François
Piris, Joseph Just
Pujol, Jean
Proal, François
Proal, Honoré
Racine, François Julien
Rayne, Etienne
Rocca, Ernani Dominique
Rougé, Albert Jean
Roux, Albert Cyprien
Sabathier, Louis
Sarrazin, Désiré Victor
Saumande, Joseph Louis Désiré
Sorbet, Pierre Léonce Emmanuel
Soulé, Joseph
Soustelle, Henri Clodomir
Thiollière, Claude Antoine
Tondu, Pierre Camille
Toulouse, Alphonse Gabriel
Tournier, Alexis Séraphin
Vernier, Monteigner Eugène
Zettwog, Ignace

LIBRAIRIE FRANCAISE.
AD. REMOND,
232 RUE BOURBON, New Orleans, La
AGENCE GENERALE pour les:
Livres, Journaux et Publications françaises
Tous les Almanachs Français pour 1911
HACHETTE. Vermot, Nodot, Jeanne d'Arc, Notre-Dame de Lourdes, etc., etc.
Livres d'Etrennes et Publications de Noel.
La plus jolie collection de Cartes postales et d'Albums.
Guide Franco-Américain pour 1911.
28oct—1an—dim

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN,

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Chance pour Placement. Cottage Double dans le Quatrième District.
Nos 2719-2721 Rue Freret.

Succession de John G. Stritzinger—No 96,314, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—JEUDI, le 1er juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 28 avril 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit, sera vendue:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Locust (autrefois Solis), Freret (autrefois Jacobs) et la rue Quatrième, désigné par le No deux, sur un plan dressé par F. Frémaux, voyer, le 3 décembre 1866, et déposé pour références en l'étude Charles Stringer, ancien notaire en cette ville, et par le même numéro, sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, sous la date du 20 février 1867, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero Jr, un notaire en cette ville, le 25 oct. 1875, lequel dit lot mesurant trente-trois pieds six pouces de face à la rue Freret (autrefois Jacobs) sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos 2719-2721 rue Freret, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, etc., de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1911. L'acquéreur devant recevoir les loyers et revenus, de la date du passage de l'acte de vente et de faire 10 0|0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication et de payer pour l'acte de vente pardevant Marx M. Beatner notaire.
30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

Jackson Brewing Co.
PURE FOOD BEER

L'intolérance de la Prohibition est du même genre et de la même sorte que l'intolérance du Puritanisme. Les deux sont aussi opposés à la liberté que les ténèbres le sont à la lumière. Leur sentiment ardent est inspiré par ce principe de bigoterie tyrannique qui voudrait imposer ses règles à tous les hommes, et agit constamment d'une manière ou d'une autre contre ceux dont une vigilance éternelle est la seule sauvegarde. Nous engageons ceux qui aiment trop la liberté pour en abuser à se méfier de la Prohibition.

Essayez Notre Bière Bohemian
JACKSON BREWING CO., rues Decatur et Jefferson
Lawrence Fabacher, Président. Adolph Dumser, Vice-Prés.
Gus. Oertling, Sec. Trés. Jos. Melcher, Surintendant.
Nous Vous Invitons à Visiter Notre Brasserie.
28fév—12m—leu dim

LE SOURIRE QUI NE S'EFFACE PAS

éclaire la physionomie de l'homme qui goûte une bouteille de bière de la AMERICAN BREWING CO. Elle dissipe la fatigue du corps et de l'esprit. Elle étanche la soif, est agréable à prendre et tonifie le système. Vous ne saurez jamais quelle délicieuse boisson peuvent composer le houblon et le malt jusqu'à ce que vous ayez goûté la bière de la AMERICAN BREWING CO. Faites-le aujourd'hui.

Phones—Brasserie Main 120; Dépt. de Mise en Bout. Main 1440.
THE AMERICAN BREWING CO.,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
avril—6m—marjeu dim

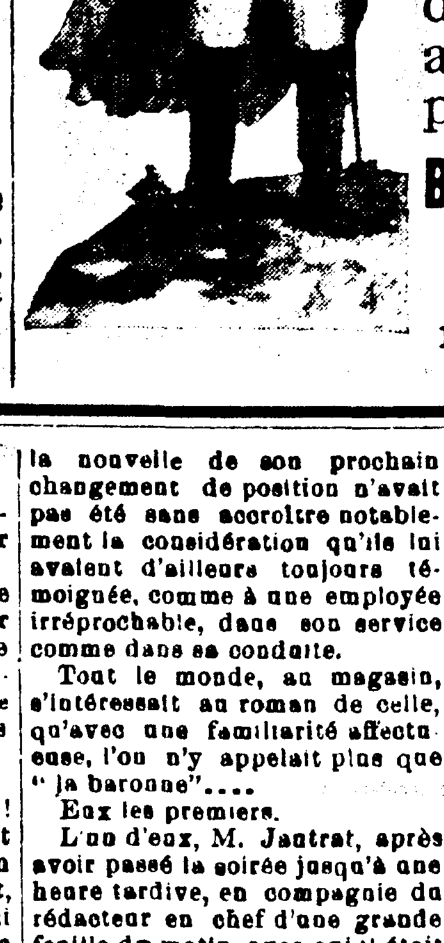

FARINE NAPOLEON

Spécialement préparée pour l'usage des Boulangeries, faite avec du blé du Minnesota et ayant une force supérieure.

Browder Frères Cie,
AGENTS DU SUD,
No 314 RUE MAGASIN,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Feuilleton
—DE—
L'ABEILLE DE LA N. O.

No 36 Commencé le 11 avril 1911

LA BANDE DU "RAT"

GRAND ROMAN INEDIT,

Par MAXIME AUDOUIN

PREMIÈRE PARTIE

XV

LE ROMAN DE MAGUELONNE

(Suite)

Maxime revint rue Saint-Sauveur, il y revint souvent et souvent, se faisant un devoir d'assister cette pauvre fille sans autre famille que sa mère qui se mourait, — de la consoler, après le dénouement prévu, inévitable, — trouvant, à vrai dire, un charme d'une puissance jusque-là inconnue dans la fréquentation de cette belle créature, qu'il savait foncièrement honnête, ayant pris discrètement ses informations dans le quartier et près des patrons qui l'employaient avant la maladie de sa mère. — Maguelonne était essayeuse dans un grand magasin de nouveautés du faubourg Saint-Denis.

Et pourquoi ne pas avouer de de suite ce qu'il en était entre eux ?

Maxime aimait Maguelonne.

Et elle? si elle l'aimait ? ce beau et fier gentilhomme, si doux aux faibles, si rude aux forts ! — Ah! Dieu! ne savons-nous pas que, dès la première heure, l'amour avait pris dans son cœur le chemin de la reconnaissance ?....

Il avait renoncé à son dernier projet de voyage, et, tout en lui laissant reprendre son emploi au magasin, il avait exigé qu'elle s'installât, modestement, mais convenablement, dans un petit appartement sur la rue de Cléry au sixième étage de l'immeuble contigu à son magasin, et qu'elle acceptât de lui les avances nécessaires pour cet établissement, renvoyant à une époque indéterminée l'échéance du remboursement.

Elle avait accepté ce prêt sans fausse honte, simplement comme d'un ami, tant il lui inspirait de confiance.

Confiance justifiée, d'ailleurs.

Il n'eût, certes, tenu qu'au baron de faire sa maîtresse de cette adorable fille, qui l'aimait jusqu'au don total, spontané, de sa personne, sans bas calculs, sans autre ambition que d'être payée de retour.

Il était trop délicat, et il la respectait trop pour cela. Il songeait à l'associer à son existence de vagabond repenti, subitement lassé des longs voyages, attiré vers des joies plus calmes et plus intimes,—il souhaitait de lui donner son nom....

Seulement, comme il prévoyait des résistances du côté de ses parents, il décida de ne rien communiquer à Maguelonne de ses projets, tant, du moins, qu'il n'aurait pas réussi à obtenir leur assentiment.

Ainsi, hélas! qu'il l'avait prévu, son père et sa mère opposèrent à ses ouvertures un refus si catégorique, que, dès l'abord, il comprit que ce serait folie de sa part que d'espérer jamais fléchir leur orgueil de caste et leurs prétentions à l'endroit d'une humble fille ayant vécu jusqu'alors du travail de ses mains.

Il se résigna, et attendit....

Des mois passèrent....

Puis, à Constantinople, où il promenait ses ennuis, — car il n'avait pas voulu rester à Paris près de Maguelonne, redoutant quelque faiblesse indigne de l'avenir qu'il rêvait pour elle, — il reçut de Poitou un télégramme lui annonçant la mort subite de son père, enlevé par une attaque d'apoplexie foudroyante. Et cette tombe était à peine scellée dans le caveau de famille, que celui-ci dut se rouvrir pour recevoir la dépouille de la baronne, dont la santé délicate n'avait pu supporter un choc si soudain, si imprévu....

Ce ne fut que, le premier chagrin épuisé, que Maxime se souvint que cette double disparition le rendait maître de ses décisions.

Sa mère, à son lit de mort, n'avait exigé de lui, au sujet de ses projets de mariage, aucun engagement, que, fils respectueux, il se fût cru tenu d'observer.

Il était donc libre, bien libre, et sans remords, de céder aux pressants appels de son cœur...

Et, un jour, il se présenta, en grand deuil, à son aimée....

—Maguelonne, lui dit-il simplement, voulez vous être ma femme ?....

Pour toute réponse, avec un grand cri, cri d'extase folle, elle se jeta dans ses bras.

Alors, toutes choses vite réglées entre eux, entendant n'avoir pas à se reprocher la moindre incorrection, il fit comprendre à sa fiancée la nécessité de laisser s'écouler un délai de convenances.

Il partit....

Il devait rentrer à Paris, quelques jours seulement avant leur mariage....

Deux mois plus tard, l'infâme Léonce Bourbillon, échappé par miracle à l'engloutissement de Fritz-les-Bains, identifiait aisément, grâce à l'émeraude d'une bague, et aux papiers trouvés dans la poche du veston, son cadavre décapité !....

Le baron était donc mort ! bien mort ! Nul doute ne pouvait être conservé à cet égard, et, en eût-il subsisté en ce moment, que son silence, — silence qui durait encore trois ans après la catastrophe, eût à lui seul, — et plus éloquemment que toutes les preuves matérielles,— suffi pour attester sa disparition définitive....

Et pourtant !....

Dans un sentiment de dignité personnelle, du reste hautement approuvé par son fiancé lui-même, Maguelonne, sous le savons, avait tenu à garder son emploi jusqu'au retour de Maxime, qui ne devait précéder que de quelques jours leur mariage.

Mais elle s'était fait un devoir d'aviser ses patrons, comme c'est la règle, de son prochain départ sans leur en cacher le motif, si honorable, et, pour elle, si flatteur.

Ils l'avaient galamment félicitée de sa bonne chance, qu'ils estimaient à tous égards méritée, et la nouvelle de son prochain changement de position n'avait pas été sans accroître notablement la considération qu'ils lui avaient d'ailleurs toujours témoignée, comme à une employée irréprochable, dans son service comme dans sa conduite.

Tout le monde, au magasin, s'intéressait au roman de celle, qu'avec une familiarité affectueuse, l'on n'y appelait plus que "la baronne"....

Eux les premiers.

L'un d'eux, M. Jantrat, après avoir passé la soirée jusqu'à une heure tardive, en compagnie du rédacteur en chef d'une grande feuille du matin, avec qui il était très lié, se laissa emmener par celui-ci à son journal.

Il était là, depuis un moment, fumant des cigarettes et parcourant des épreuves que lui passait son ami, flatté d'avoir ainsi la primeur des nouvelles que le public ne lirait qu'après lui quand, tout à coup, l'une d'elles le frappa de stupeur :

C'était la reproduction d'un télégramme qui venait d'arriver, annonçant la terrible catastrophe....

Justement, le tantôt même, "la baronne" lui avait appris que son fiancé se trouvait, depuis l'avant veille, à Fritz les Bains, où il devait séjourner jusqu'à la fin de la semaine, retenu par la perspective de deux ou trois ascensions intéressantes qu'il se proposait de faire dans le massif du Diablerets.....

La feuille, qu'on avait apportée encore humide des ateliers de composition, lui tomba des mains....

Il ne put retenir un cri de stupeur !

—Pauvre petite !

—Qu'est-ce ? interrogea le rédacteur, sans lever la tête de ses épreuves.

M. Jantrat lui expliqua le cas de son employée.

—Elle avait fait un beau rêve! .... dit l'autre apitoyé, — triste réveil ce matin, quand elle ouvrira son journal !....

Et, trop blasé, par métier, sur ces sortes de malheurs, pour s'attarder plus longtemps à celui-là il se remit à sa besogne.

Il avait pressé un bouton de sonnette,—un garçon de bureau parut.

—Jean, commanda-t-il, priez M. Robert de venir me parler.

Et, en attendant le reporter convoqué, d'une main fiévreuse, il feuilletait un indicateur de chemin de fer.

—Pas de train, bougonna-t-il, après avoir minutieusement consulté les colonnes, avant le rapide de 6 heures du matin, !.... Enfin, l'on est à Sion, à 7 heures 47 du soir, et, avant huit heures et demie, à Fritz les-Bains, "all right !...."

Le reporter entra.

—C'est vous, Robert ?... Vous savez le cataclysme de Fritz-les-Bains ?.... Si vous n'avez pas